

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt deux avril à 19 heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Chaillot, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire**.

Nombre de Membres

Date de Convocation : 16 avril 2021

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Présents : 15

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mr CLÉMENT Philippe, Mme GABILLY Jacqueline, Mme COBLARD Micheline, Mr CADOUX Claude, Mme LEZAY Anita, Mme CHAIGNE Isabelle, Mr BRIFFAUD Philippe, Mme CHAUVEAU Cécile, Mr FRERE Fabrice, Mr BRIN David, Mr COLLON Olivier, Mme GUESNE Lydie, Mr FAUGER Sylvain.

Mme GABILLY Jacqueline a été élue Secrétaire de séance.

1/ Validation du conseil municipal du 25 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2021 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

2/ Vote des Taux 2021

DELIBERATION N° D2021/0015 : vote des taux 2021

Monsieur le Maire, considérant que l'équilibre budgétaire ne nécessite pas une augmentation de la fiscalité, propose aux membres du Conseil municipal de voter, les taux des 2 taxes à l'identique de l'année 2020, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 30.25 %

Taxe foncière (non bâti) : 56.02 %

3/ Achat des parcelles appartenant à la SCI La Conciergerie

DELIBERATION N° D2021/0016 : Projet d'achat des parcelles AB146, AB149 et AB150 appartenant à la SCI la Conciergerie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, sous la mandature précédente, une procédure d'abandon manifeste avait été effectuée concernant les parcelles AB 146, 149 et 150, situées rue du Capitaine de Jouslard.

Avec l'aide des services des Finances publiques, les noms et adresses des propriétaires avaient été retrouvés. Ces parcelles appartiennent à la SCI LA CONCIERGERIE, dont le siège social est situé à Niort.

Après échanges avec les propriétaires de ces parcelles, ces derniers n'ont pas engagé de travaux indispensables à la remise en état du bâtiment, dans les 6 mois de la notification et de la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis le 1er février 2017, date du procès-verbal définitif.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que les services des hypothèques a estimé ce bien à 95.00€ et que l'achat de ces parcelles avait pour but de détruire le bâtiment et que l'emplacement de ce bien abandonné serait utilisé pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'espaces verts.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite de la part des membres du Conseil municipal l'autorisation de signer l'acte d'achat de ces parcelles au prix de 95,00 € TTC conformément à l'estimation des domaines.

4/ Vente des Lots N°1 et 11 du lotissement « Saint Goard »

Vente du lot N°1 du lotissement « Saint Goard »

DELIBERATION N° D2021/0017 : VENTE DE LA PARCELLE LOT N°1 DU LOTISSEMENT « DOMAINE DE SAINT GOARD »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réservation est effectuée concernant l'achat du lot 1 du Lotissement Domaine de Saint Goard cadastré F1204.

Ce lot n°1, d'une superficie de 863 m², représente un coût de : 21 937.46€ HT TVA sur la marge à 20% soit 4 387.49 €, soit 26 324.95€ TTC.

Monsieur le Maire requiert l'avis de l'Assemblée sur cette future vente.

Après vote, et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée autorisent Monsieur le Maire à vendre à Mr ATTANA Damien, domiciliés à ce jour 5 rue des Grands Murins (Ardin), le lot n°1 du Lotissement « Domaine de St Goard » et lui donnent tout pouvoir afin de signer tous les documents relatifs à cette vente.

Vente du lot N°11 du lotissement « Saint Goard »

DELIBERATION N° D2021/0018 : VENTE DE LA PARCELLE LOT N°11 DU LOTISSEMENT « DOMAINE DE SAINT GOARD »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réservation est effectuée concernant l'achat du lot 11 du Lotissement Domaine de Saint Goard cadastré F1214.

Ce lot n°1, d'une superficie de 721 m², représente un coût de : 18 327.82 € HT TVA sur la marge à 20% soit 3 665.56 €, soit 21 993.38 € TTC.

Monsieur le Maire requiert l'avis de l'Assemblée sur cette future vente.

Après vote, et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée autorisent Monsieur le Maire à vendre à Mr POUZET Simon, domiciliés à ce jour Allée du Bosquet (Ardin), le lot n°11 du Lotissement « Domaine de St Goard » et lui donnent tout pouvoir afin de signer tous les documents relatifs à cette vente.

5/ Achat du véhicule

DELIBERATION N° D2021/0019 : achat d'un véhicule d'occasion pour le service technique au garage coulonges espace automobiles

Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil municipal, l'achat d'un véhicule d'occasion de type Renault Master auprès du GARAGE COULONGES ESPACE AUTOMOBILES pour un montant de 13 295.76 € TTC.

Monsieur le Maire explique que le prix de 13 295.76 € TTC comprend l'achat du camion, l'installation des équipements et accessoires, le flochage du camion ainsi que la carte grise et tous les frais administratifs.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée acceptent la proposition d'achat du camion à l'entreprise GARAGE COULONGES ESPACE AUTOMOBILES pour un montant de 13 295.76 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat.

6/Étude des demandes de subventions reçues

Étude du courrier de demande de subvention de l'Association « L'Amicale des Pêcheurs de l'Autize »

DELIBERATION N° D2021/0020 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES PÊCHEURS DE L'AUTIZE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande d'une subvention de soutiens financiers émanant de l'amicale des pêcheurs de l'Autize, sans indication de montant souhaité.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée émettent un avis favorable à cette demande, pour l'année 2021 et pour un montant de 150,00 €.

Étude du courrier de demande de subvention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne

DELIBERATION N° D2021/0021 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande d'une subvention émanant de la Chambre de métiers et de l'artisanat, sans indication de montant

souhaité. Il est tout de même précisé que le campus accueille deux jeunes de la commune d'Ardin.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée émettent un avis défavorable à cette demande, pour l'année 2021.

Étude du courrier de demande de subvention

DELIBERATION N° D2021/0022 : demande de subvention du val d'egray handball

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande d'une subvention émanant du Val d'Egray Handball, sans indication de montant souhaité. Il est tout de même précisé que le club compte quatre licenciés, résidents de la commune d'Ardin.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée émettent un avis défavorable à cette demande, pour l'année 2021.

7/ Décision modificative du budget principal

DELIBERATION N° D2021/0023 : DÉCISIONS MODIFICATIVES – RÈGLEMENT FACTURE ASSAINISSEMENT MAXIME DUBIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, suite aux travaux d'assainissement réalisés sur la commune, le raccordement au réseau, des bâtiments communaux a été réalisé par l'entreprise Maxime Dubin. Le budget prévu à l'opération 144 : Assainissement ne permet pas le règlement de la dernière facture. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin d'alimenter l'opération 144 (compte 2151 : Réseaux de voirie).

A cet effet, Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

Section d'Investissement	Dépenses d'Investissement		Dépenses d'Investissement	
	Libellé	Chapitre et Article	Somme (€)	Chapitre et Article
Autre Immobilisations corporelles			21 / 2188	-4 500
Réseaux de voirie	21 / 2151	+ 4 500		

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée émettent un avis favorable à cette proposition de décision modificative.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Présentation d'une solution de communication (Intramuros) :

Présentation détaillée réalisée par Monsieur David BRIN, d'une solution de communication « Intramuros ». Cette application, à la charge de la commune, serait au prix de 35 € HT / mois.

↳ Projet aménagement du bourg :

Présentation faite aux conseillers par Monsieur RIMBEAU, de la dernière version du projet d'aménagement du bourg transmise par le bureau d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

ÉMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 22 avril 2021

Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU, Maire	
Madame Nadia HAYE, 1 ^{ère} adjointe	
Monsieur Philippe CLÉMENT, 2 ^{ème} adjoint	
Madame Jacqueline GABILLY	
Madame Micheline COBLARD	
Monsieur Claude CADOUX	
Madame Anita LEZAY	
Madame Isabelle CHAIGNE	
Monsieur Philippe BRIFFAUD	
Madame Cécile CHAUVEAU	
Monsieur Fabrice FRERE	
Monsieur David BRIN	
Monsieur Olivier COLLON	
Madame Lydie GUESNE	
Monsieur Sylvain FAUGER	